Barbey Village
22 cours Barbey, 33800 Bordeaux

contact et infos : lea@lapetitesoeur.eu

BARBEY VILLAGE

2026

APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE

LE CÔTOIEMENT

« […] le côtoiement est justement la tâche politique ordinaire […] avant même la relation en effet, le côte à côte, le côtoiement — où il faut faire avec les autres, s'accorder à se désaccorder.[1] *»*

Nous sommes arrivé·es dans ce lieu, nous avons appris à l'habiter.

Deux années pour le découvrir, le ressentir, le penser, l'aménager, le voir s'ouvrir. Puis nous avons pris place, nous avons découvert la place de l'autre, nous nous sommes logé·es à ses côtés. Nous avons trouvé une place à côté de l'autre, on le côtoie.

On le croise, on le découvre, on le regarde, on le considère. Iel est multiple, iel se déplace, on le frôle du regard, iel nous touche, on respire avec iel l'air de rien.

À l'heure d'une fragmentation de la réalité qui se vit par écran interposé, nous avons voulu créer des lieux où l'on se croise, où l'on peut jeter un coup d'œil et tomber sur un regard, un mot, une voix, un bonjour sans conséquence.

Rassembler des corps, des êtres dans un lieu où se loger le temps d'un moment.

Apprendre à refaire avec la présence incarnée de l'autre, apprendre à refaire avec les corps dans la rencontre, sortir d'un entre-soi virtuel pour se redécouvrir.

Nous avons voulu créer un espace qui permet le passage, le côtoiement, la furtivité du contact.

Un lieu où l'on cultive *l'éthique de l'inconfort*[2] inhérente au côtoiement de ce qui fait altérité.

1. Macé, 2017
2. Hoover, 2024

BARBEY VILLAGE

La Petite Sœur est une association qui œuvre pour créer des ponts entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire. Pour cela elle crée des espaces où se rencontrer et faire ensemble. Elle porte avec une autre association du territoire *Barbey Village*. Ce lieu mêle auberge de jeunesse, cantine associative, insertion et colocation d'un nouveau genre.

Au 2e étage de Barbey Village, La Petite Sœur propose un espace de cohabitation entre de jeunes habitant·es du territoire et des artistes. *« Chez La Petite Sœur »* c'est une colocation, où vivent 8 jeunes de 18 à 26 ans pour une durée d'un an maximum. Cet espace de logement temporaire leur permet de se poser le temps de trouver une solution de logement durable.

Ces colocs partagent l'espace et cohabitent avec des artistes. La Petite Sœur met à disposition des ateliers à des artistes émergents du territoire, et en invite d'autres à venir habiter, le temps d'une résidence dans cette colocation pas comme les autres.

La Petite Sœur développe également un axe de remobilisation professionnel à destination des jeunes entre 16 et 25 ans. Chaque salarié·e peut accueillir un·e jeune en stage à ses côtés pour lui faire découvrir le monde du travail à travers différents supports : cuisine, régie (bâtimentaire, exposition), service.

👉 crédit photo : Antoine Mounier

RÉSIDER À BARBEY VILLAGE :

La résidence proposée s'inscrit dans une dynamique de création, de recherche ou d'expérimentation artistique, au sein d'un cadre dont la vocation première est de *permettre la rencontre entre artistes et jeunes accueilli·es par La Petite Sœur*.

Cette résidence s'inscrit pleinement dans l'objet associatif de La Petite Sœur, qui vise à :

> *« réaffirmer la dimension collective de la société, en travaillant à créer des ponts entre le milieu dit 'ordinaire' et le milieu 'spécialisé', au service d'une plus grande connaissance et reconnaissance des jeunes accompagné·es ou sortant d'établissements médico-sociaux. »*

Dans ce cadre, la résidence s'inscrit également dans le volet insertion de l'association, qui permet à des jeunes de découvrir et de s'initier aux métiers liés à la régie d'exposition et d'événements. La présence de l'artiste constitue ainsi une occasion privilégiée pour favoriser des échanges, en lien avec cette mission d'inclusion. Barbey Village, espace hybride accueillant trois artistes émergent·es du territoire, met à disposition des ateliers propices à l'expérimentation et à la production artistique. La résidence devient également un lieu de dialogue et d'échanges, favorisant les rencontres entre les artistes locaux et les personnes invitées à résider sur place.

Cette résidence est envisagée comme un temps de réflexion, de recherche et d'expérimentation, sans obligation de production ou d'exposition à l'issue du travail mené. Néanmoins, il est essentiel que l'artiste se considère comme un·e habitant·e à part entière de la colocation de Barbey Village durant toute la durée de la résidence. En tant que tel, l'artiste est invité·e à participer activement à la vie collective de cet espace, à échanger avec les habitant·es, les stagiaires et les autres artistes, et à s'impliquer dans la dynamique du lieu, afin de permettre l'enrichissement mutuel.

OBJECTIFS

• Créer des opportunités de rencontres entre l'artiste, les habitant·es de Barbey Village, les jeunes en insertion et, éventuellement, d'autres personnes.

• Contribuer à l'accès à la culture pour des publics parfois éloignés des pratiques artistiques contemporaines.

• Promouvoir une démarche d'échange où la résidence devient à la fois un espace d'enrichissement personnel pour l'artiste et un apport culturel pour les habitant·es du lieu.

• Offrir un cadre de réflexion et d'expérimentation à l'artiste pour lui permettre de développer sa recherche et sa pratique.

CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE

DURÉE DE LA RÉSIDENCE :

La Petite Sœur propose une résidence de création d'une durée comprise *entre six semaines et deux mois*, prévue entre mars et avril.

LIEU DE RÉSIDENCE : BARBEY VILLAGE

La résidence a lieu à *Barbey Village, 22 cours Barbey à Bordeaux*, à 10 mn à pied de la gare Saint-Jean, et 15 mn du centre-ville de Bordeaux.

La Petite Sœur met à disposition au 2e étage de Barbey Village deux espaces, qui sont attribués en fonction de la nature de projet de l'artiste :

• *La grande chambre* : un espace de 33m² qui allie espace de travail et de vie.
• *L'atelier* : un espace de travail de 23m², couplé à une chambre séparée de 10m².

Chaque espace de travail dispose d'un grand bureau, de parois en bois pouvant servir d'espace d'accrochage et de rangements. Ces espaces peuvent être aménagés par l'artiste à partir des besoins de son projet.

Un espace salon est partagé avec les autres artistes du lieux, les habitant·es et l'équipe de La Petite Sœur. Une cuisine équipée partagée avec l'auberge de jeunesse se trouve au rez-de-chaussée de Barbey Village.

La Petite Sœur dispose d'une imprimante, d'outils pouvant être mis à disposition de l'artiste, accompagné·e par le régisseur d'exposition ou la chargée de résidence.

L'artiste peut accueillir des personnes lors de son temps de résidence, à condition d'en informer l'équipe La Petite Sœur. Les animaux ne sont en revanche pas acceptés au sein de Barbey Village.

la grande chambre

l'atelier, avant transformation

MOYENS FINANCIERS :

La Petite Sœur propose une bourse de résidence de 250€[1] par semaine. La Petite Sœur pourra se mobiliser avec l'artiste pour trouver les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

La Petite Sœur prend en charge les frais d'hébergement ainsi que le petit-déjeuner, servi chaque matin au rez-de-chaussée de Barbey Village. Le soir, l'artiste pourra dîner au TNBAR (café associatif de La Petite Sœur au sein du TnBA) les jours d'ouverture du bar, où un repas pourra lui être servi à condition qu'il ait été réservé à l'avance. Les autres dépenses quotidiennes restent à la charge de l'artiste. Une cuisine étant à disposition des habitant·es de Barbey Village, l'artiste en a la libre utilisation pour ses préparations de repas dans le respect du lieu.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

La Petite Sœur prend en charge les frais de déplacement à hauteur de 200€ maximum.

ACCOMPAGNEMENT :

La Petite Sœur accompagne l'artiste en résidence dans les divers aspects de son projet en le mettant en relation avec les personnes et structures pouvant contribuer au développement du projet :

• Accompagnement à la diffusion, communication et réseaux professionnels avec la chargée de résidence

• Assistance technique avec le régisseur d'exposition (qui peut être appuyé par des jeunes en insertion)

• Facilitation et mise en réseaux sur le volet technique par le régisseur.

RENCONTRES LORS DE LA RÉSIDENCE

En début de résidence, La Petite Sœur organise un temps avec les habitant·es de Barbey Village (artistes + colocs) pour accueillir l'artiste à Barbey Village.

Selon la durée de la résidence des moments de rencontres pourront être organisés avec les habitant·es de Barbey, voire des personnes extérieures.

Une *sortie de résidence* sera ensuite co-organisée par l'artiste et La Petite Sœur à la fin de sa période d'accueil, sous un format à définir ensemble. Ce moment marquera la conclusion de cette période et permettra à l'artiste de partager ce que le temps de résidence a permis, avec les autres habitant·es de Barbey Village. Ce moment pourra être un événement ouvert au public permettant une rencontre avec l'extérieur et un temps de communication pour l'artiste et Barbey Village.

1. Le montant de la bourse est établi en fonction du statut de l'artiste et inclut, le cas échéant, les charges sociales et fiscales applicables.

COMMENT CANDIDATER ?

MODALITÉS DE CANDIDATURES :

Votre candidature doit être présentée sous forme d'un dossier réunissant les éléments suivants :

• Un Curriculum Vitae *(2 pages maximum)*

• Une sélection de travaux ou tout document permettant d'étayer ou d'apprécier le travail du·de la candidat·e *(dossier d'artiste, extraits de catalogue, textes, etc.)*

• Une lettre précisant vos motivations à venir faire une résidence à Barbey Village *(1 page maximum)*

• Une note d'intention sur votre projet, en précisant le lien qui pourra être fait avec la thématique de la résidence, et les besoins techniques et logistiques éventuels *(1 à 4 pages)*

👉 Envoyez vos dossiers à : lea@lapetitesoeur.eu

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

• Être rattaché·e au régime des artistes-auteurices ou à un système équivalent dans un autre pays

• Adéquation du projet avec l'esprit de la résidence

• Être en capacité d'habiter dans un lieu collectif et associatif

• Pertinence du projet en lien avec les spécificités de Barbey Village

COMITÉ DE SÉLECTION :

Les dossiers seront examinés par un comité composé de personnes qui habitent et font Barbey Village *(membres du bureau de La Petite Sœur, de l'équipe, d'habitant·es et artistes de la coloc de Barbey Village)* et tout autres personnes de l'entourage de La Petite Sœur pouvant apporter un regard sur le sujet.

CALENDRIER

• Lancement de l'appel à candidatures : *mercredi 7 janvier 2026*

• Fin de l'appel à candidatures : *vendredi 6 février 2026*

• Présélection et entretiens avec les candidat·es : *semaine du 9 février 2026*

• Annonce du ou de la lauréat·e : *mi-février 2026*

• Résidence : *mars / avril 2026*

Données à caractère personnel Les candidat·e·s comprennent que leur autorisation pour le traitement de leurs données à caractère personnel est nécessaire pour que La Petite Sœur puisse prendre en compte leur candidature. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément au nouveau règlement général européen sur la protection des données (RGPD) qui a pris effet le 25 mai 2018, les candidat·e·s bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données qui les concernent, une limitation du traitement et d'opposition à celles-ci. Si les candidat·e·s souhaitent exercer ce droit, ils·elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et ils·elles disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à coucou@lapetitesoeur.eu. Les données ne seront en aucun cas cédées vendues.